



Les élections professionnelles AEFÉ / MEN les enjeux - la campagne FSU - rôle de la section

Les enjeux des élections professionnelles



RESTER MAJORITAIRE

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Nécessité absolue d'activer l'adresse mail AEFE et l'espace Orion pour pouvoir voter. [bien noter ses identifiants et mdp, aider les collègues en direct](#)

RÉSISTER A L'ABSTENTIONNISME PAR OMISSION favorisé par la "privatisation" électronique du vote.

Élections électroniques au MEN depuis 2014 : forte chute de participation, difficultés techniques mais surtout "privatisation du vote" éloignant les collègues les moins intégrés professionnellement. Faire campagne pour informer, expliquer, solidariser sur le lieu de travail.

S'ADAPTER AUX NOUVELLES MODALITÉS DE DIFFUSIONS DE L'INFORMATION

Les modalités de dépôt électronique des candidatures (sans être sur place) permettent à d'autres OS de se positionner facilement sans implantation locale mais surtout de diffuser virtuellement du matériel marketing dont le but sera principalement de diluer l'implantation majoritaire de la FSU. Nos sections doivent se mobiliser bien en amont, communiquer sur les avancées majeures remportées localement, mais aussi pendant le vote pour être physiquement proche des collègues.

ÉDUCATION NATIONALE

détachés 1er degré **CAPD**

détachés 2d degré **CAPN**

Résultats 2018 :

FSU est sans conteste la 1ère fédération 36 %

AEFE

CCPC 1 personnels du premier degré et assimilés

CCPC 2 personnels du second degré et assimilés

CCPC 3 personnels de direction et d'inspection

CCPC 4 Les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service.

CCPL : une seule 1er et 2nd degrés quand entre 10 et 99 électeurs, ou bien deux CCPL quand 100 électeurs ou plus

CSA = Comité social d'administration, qui va remplacer l'actuel CT (Comité technique) et l'actuel CHSCT.

Résultats 2018 au CT :

FSU : 53,97 % (5% sièges)

développement en demi-journées respectives

La campagne FSU



Proposer un maximum de déplacements entre septembre et décembre en FSU : pour faire des RIS et HMIS, avec si possible les 3 syndicats (sinon l'un sera en visio)

Envois réguliers par mail aux correspondants et S1, et aux syndiqués

Parallèlement, il y aura des envois sur les listes pro AEFÉ.

Importance de la campagne papier, même si vote électronique : envois d'affiches et tracts (en plus des professions de foi), à afficher sur le panneau syndical, distribuer dans les casiers, etc.

Visios dans tous les pays où l'on ne pourra pas se déplacer.

Campagne de communication avec les syndicats respectifs, pourquoi ne pas faire des petites vidéos pour la campagne

Une FAQ élections, commune au trois syndicats, sera préparée et mise en ligne.

Le rôle de la section



AVANT LE VOTE : infos, diffusions, vérifications

Afin de **favoriser au maximum** le vote, faire une HMIS/RIS pour **expliquer** les modalités de celui-ci et **rappeler les enjeux**.

Localement : CCPL continue d'exister pour "toute question d'ordre individuel" comme les recours PPCR, les temps partiels... Après la victoire du recours au Conseil d'Etat, les CCPL continueront aussi à jouer leur rôle dans les recrutements.

La FSU doit rester majoritaire dans la ou les CCPL.

A partir du 31 octobre, tout électeur a accès à la liste électorale de son pays (CCPL), à celle de sa CCPC et à celle du CSA. Faire vérifier par les collègues (syndiqués et sympathisants d'abord...) qu'ils y figurent bien, ou le vérifier soi-même. Tout électeur peut demander une modification (ajout/retrait) d'un électeur. Pour accéder à la plate forme (à partir du 31 octobre) deux moyens : par orion, ou via le lien figurant sur le mail que recevront les électeurs.

Vérifier la mise en place et le fonctionnement des kiosques de vote bien en amont des élections.

Relayer les envois du HDF, par voie électronique ou papier (affichage et tracts).

LORS DU VOTE : accompagnement, suivis, relances

Accompagner, physiquement s'il le faut, les collègues pour voter électroniquement (insister sur le cas de la CCPL unique). Cela est prévu par le décret 2011-595 (art 9) : "Tout électeur qui se trouve dans l'incapacité de recourir au vote électronique à distance peut pour voter se faire assister par un électeur de son choix appartenant au service ou à l'établissement".

vérifier et d'accompagner les électeurs. Avoir les listes à jour avec les contacts des électeurs pour pouvoir les relancer. Demander éventuellement aux collègues d'envoyer un mail à la section FSU (SNES/SNEP/SNUipp) pour dire qu'ils ont voté.

Relancer les collègues pendant la semaine de l'élection et s'assurer qu'ils ont bien accès à leur espace de vote (envoi des identifiants, mot de passe, etc).

Utiliser la liste d'émargement (discrètement) pour faire voter 100% des syndiqués et sympathisants.

liste CSA (susciter éventuellement des candidatures). A voir en fonction des retours qu'on aura à ce moment-là.